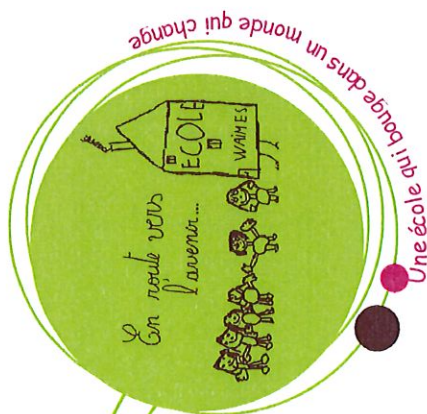




CALENDRIER SCOLAIRE

- Fête de la Saint-Martin
- Bal du carnaval
- Fêtes, animations selon les projets dans l'école

FRAIS À PRÉVOIR : Voir document annexe

GARDERIES

- Temps de midi : service rendu aux parents qui n'ont pas la possibilité de venir chercher leurs enfants. Merci de l'utiliser avec parcimonie.
- Garderie extrascolaire unique pour les deux implantations du centre. Ouverte de 7h15 à 8h15 et de 16h à 18h (des 15h30 à Walk) (0.75€ par 30min entamée)
- Les enfants présents dans la cour en dehors de ces garderies et en dehors des heures de surveillances obligatoires sont sous la responsabilité de leurs parents.

COLLABORATION

- Entre primaire et maternel
- Co-enseignement
- Transition primaire/secondaire (visite d'établissements)
- PMS /PSE
- Logopèdes
- AP*
- AMO / CAP SUD / SAJ
- Pôles Territoriaux

COMMUNICATION

- Rendez-vous fixé avec l'enseignant
- Réunion de début d'année en primaire ou en début de cycle
- Bulletin
- Fiche de comportement
- Infos Contact
- Pages Facebook
- Groupes Whatsapp/classe

* AP, L'ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ÉCOLE

L'AP se compose de parents actifs au sein de l'école. Elle est là pour tenter de favoriser la meilleure relation possible entre l'établissement scolaire et l'ensemble des parents d'élèves de l'école. Elle est également là comme partenaire privilégié qui représente les parents au sein de l'école et est le relais vis-à-vis de la direction de l'établissement et de son équipe éducative. Avec un esprit positif et constructif, des activités sont organisées dans le but de permettre aux parents de mieux se connaître, mais également pour permettre de financer des activités ou projets de classes de l'école.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Waimes		Walk
Primaire :	Degré inférieur – Degré moyen – Degré supérieur Rue des Ecoles, 4 – 4950 Waimes	Primaire : Deux classes verticales Morfat, 129 – 4950 Waimes
Maternelle :	3 Classes Rue Chanteraine, 15 – 4950 Waimes	Maternelle : Classe verticale Morfat, 129 – 4950 Waimes
Horaire :	AM : 8h30 -> 12h05 (mercredi 11h50) PM : 13h20 (13h45) -> 15h50	Horaire : AM : 8h30 -> 12h05 PM : 13h05 (13h30) -> 15h20

OBLIGATION SCOLAIRE :

Tout enfant âgé de 5 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement. Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents. Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée dès le troisième jour d'un certificat médical.

UTILISATION DE L'IMAGE :

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés. Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

INTÉGRATION DES ENFANTS PROVENANT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ :

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence. La différenciation sera pratiquée pour pallier aux manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée.

